



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE CHANCIA
 Séance du lundi 1^{er} juillet 2023

<p><u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 7</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le lundi premier juillet, à dix-huit heures trente-six minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p>
<p>Date de convocation du conseil municipal : 24 juin 2024</p>	<p><u>Étaient présents :</u> BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, MAILLARD Valérie, MEYNET Francine.</p>
<p>Date de mise en ligne de la délibération :</p>	<p><u>Excusés :</u> BERTHAIL Éric FOURNIER Christophe</p> <p><u>Absent :</u> KOCIOL Guillaume</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> BELZUZ Jean-Claude</p>

Objet : Création de la commission Plan Communal de Sauvegarde et désignation des membres de cette commission

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2211-1, L2212-2, L2212-4 et L2215-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le code la sécurité intérieure, notamment ses articles L731-3 et L742-1 ;

Vu le décret n°2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure (Décret en Conseil d'Etat et décret simple) ;

Le Plan Communal de Sauvegarde est élaboré sous la responsabilité du maire.

Ce document vise à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgences.

Il contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées. Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Il a pour objectifs de :

- doter la commune d'un outil opérationnel de gestion des risques majeurs,
- d'identifier les risques majeurs,
- d'acter des organisations à mettre en œuvre afin d'assurer la protection des biens et des personnes.

Considérant que la commune est exposée à plusieurs risques naturels, sanitaires et technologiques,

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communales en cas d'évènement majeur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** :

- de créer une commission PCS afin mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde.
- de désigner les conseillers municipaux suivant membres de la commission PCS :

BONIN Robert	BERTHAIL Éric
DELIANCE Jean-Luc	FOURNIER Christophe
BELZUZ Jean-Claude	MAILLARD Valérie
FAYE Cyril	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Robert BONIN